



Paris, le 23 février 2012

## **Foncière des Murs annonce son intention de procéder à une augmentation de capital d'environ 125 millions d'euros avec le soutien de ses principaux actionnaires et destinée à soutenir ses futurs projets de croissance**

### **Projet d'augmentation de capital**

Foncière des Murs envisage de lancer prochainement une augmentation de capital d'un montant d'environ 125 millions d'euros, qui préservera les intérêts des actionnaires existants, sous réserve des conditions de marché et de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus qui sera établi à cette occasion.

Les principaux actionnaires de Foncière des Murs, membres du conseil de surveillance, détenant collectivement 73,96% du capital ont fait part de leur intention de participer à l'émission à hauteur de leur quote-part au capital.

Foncière des Régions a également indiqué son intention de souscrire aux actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à l'issue de la période de souscription.

Cette augmentation de capital a pour objet de renforcer les fonds propres de la Société et de soutenir ses futurs projets de croissance.

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

#### A propos de Foncière des Murs

Foncière des Murs, filiale de Foncière des Régions, est spécialisée dans la détention de murs d'exploitation notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la santé et des commerces d'exploitation. Au 31 décembre 2011, le patrimoine de la société est de 2,9 milliards d'euros. La durée moyenne des baux est de 8 ans et le taux d'occupation est de 100% avec des locataires de 1er rang.

Partenaire immobilier des grands acteurs des murs d'exploitation, Foncière des Murs est dirigée par Dominique Ozanne, Directeur Général et Membre du Comité de Direction de Foncière des Régions.

#### **Contact:**

##### **Foncière des Murs**

Cécile Boyer . Secrétaire Général

Tél. : 01 58 97 54 47

[cecile.boyer@fdr.fr](mailto:cecile.boyer@fdr.fr)

Retrouvez ce communiqué sur [www.foncieredesmurs.fr](http://www.foncieredesmurs.fr)

#### **Avertissement**

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans un quelconque pays. En France, ces titres ne peuvent être offerts ou cédés en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.*

*La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.*

*Les titres qui seraient émis dans le cadre de cette augmentation de capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne peuvent être offerts ou cédés aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au Securities Act. Foncières des Murs n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre publique de titres financiers au Royaume-Uni.. Il est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **FSMA** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) a (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du FSMA ou (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes ces personnes étant désignées les « **Personnes Habilitées** »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne pourra être réalisé que par les Personnes Habilitées.*

*Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*